

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 8 décembre 2022 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2022-12-08.219

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2022**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2022, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2022-12-08.220

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2022, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 28 novembre 2022 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2022-12-08.221

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Polyvalente Deux-Montagnes – Gala Excellence 2021-2022	450 \$
Fondation Au Diapason – Campagne de financement	250 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

**2.2 UMQ – Assises 2023 – Délégation**

CONSIDÉRANT la tenue des Assises 2023 de l'Union des Municipalités du Québec, du 3 au 5 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 6 décembre 2022 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2022-12-08.222

D'AUTORISER les membres suivants du conseil municipal à participer aux Assises 2023 de l'Union des Municipalités du Québec, du 3 au 5 mai 2023 :

- madame Manon Robitaille
- monsieur Erik Johnson

DE REMBOURSER les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives et selon les politiques en vigueur.

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.111.00.310.

**ADOPTÉE**

**2.3 Corporation du Manoir Grand-Moulin - Nomination de membres du conseil municipal**

CONSIDÉRANT le souhait du maire de nommer des membres du conseil municipal en tant que membres délégué au conseil d'administration de la Corporation du Manoir Grand-Moulin ;

IL EST

Proposé par M. Denis Martin  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2022-12-08.223

DE NOMMER Mesdames Manon Robitaille et Margaret Lavallée et Monsieur Erik Johnson, membres délégués au conseil d'administration de la Corporation du Manoir Grand-Moulin, à compter du 8 décembre 2022.

**ADOPTÉE**

**2.4 Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil - Dépôt**

Conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les membres suivants du conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires, à savoir :

Messieurs Denis Martin, Michel Mendes, Frédéric Berthiaume et Erik Johnson et mesdames Micheline Groulx Stabile, Manon Robitaille et Margaret Lavallée.

**2.5 Parc école Sauvé – Participation de la Ville au financement d'un module de jeux**

CONSIDÉRANT que l'école Sauvé veut réaménager complètement son parc école ;

CONSIDÉRANT que l'école Sauvé a reçu une subvention pour ce projet ;

CONSIDÉRANT le souhait par les responsables de l'école que la Ville investisse dans le nouveau parc afin de financer un des modules de jeux ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 28 novembre 2022 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2022-12-08.224

DE VERSER à l'École Sauvé la somme maximale de 100 000 \$, prélevée à même le Fonds parcs, pour l'acquisition d'un module de jeux dans le cadre du réaménagement du parc école.

**ADOPTÉE**

**2.6 Régie de police du Lac des Deux-Montagnes – Approbation du budget 2023**

---

CONSIDÉRANT que la Ville fait partie de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

**2022-12-08.225**

D'APPROUVER les prévisions budgétaires de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour l'année 2023, au montant de 10 683 066 \$, impliquant une quote-part de 3 650 949 \$ de la Ville de Deux-Montagnes, payable en 12 versements.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.215.00.959.

**ADOPTÉE**

**2.7 Régie intermunicipale de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTDM) – Approbation du budget 2023**

---

CONSIDÉRANT que la Ville fait partie de la Régie intermunicipale de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

**2022-12-08.226**

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2023 de la Régie intermunicipale de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, au montant de 579 123 \$, impliquant une quote-part de 363 414 \$ de la Ville de Deux-Montagnes, payable en 4 versements.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.414.00.959.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 30 novembre 2022

4. **Règlements municipaux**

4.1 **Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. 1125)**

Madame Manon Robitaille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n° 1125) ;

Madame Manon Robitaille dépose un projet de Règlement qui aura pour objet d'interdire le stationnement des véhicules sur le côté impair de la rue Cedar, de la rue Royal Park jusqu'au chemin du Grand-Moulin.

5. **Greffes et Services juridiques** Aucun point

6. **Finances**

6.1 **Dépôt de la liste des chèques émis – Novembre 2022**

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de novembre 2022 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	2 405 044,63 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	1 054 134,85 \$

6.2 **Engagement de la Ville – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Années 2019 à 2023**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle résolution est nécessaire compte tenu que la Ville a modifié sa demande ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Julie Guindon, trésorière et directrice générale adjointe, datée du 30 novembre 2022 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2022-12-08.227

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) qui s'appliquent à elle.

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de

toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

D'APPROUVER le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

DE S'ENGAGER à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

D'ATTESTER par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions du coût des travaux admissibles.

#### **ADOPTÉE**

### **6.3 Programme d'aide à la voirie locale, sous volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a pris connaissance des modalités d'applications du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la Voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisées ;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2022-12-08.228

D'APPROUVER les dépenses pour un montant de 29 690 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux d'amélioration réalisée et des frais inhérents admissibles mentionnée sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

**6.4 Contrat de services professionnels pour la révision du plan et des règlements d'urbanisme (appel d'offres SUE2022-02) – Modification de la résolution 2022-08-11.158**

CONSIDÉRANT que lors du budget 2022, il a été prévu que la dépense pour le contrat de services professionnels pour la révision du plan et des règlements d'urbanisme (appel d'offres SUE2022-02) soit affecté à l'excédent de fonctionnement ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2022-12-08.229

DE MODIFIER la résolution 2022-08-11.158 pour que le deuxième paragraphe se lise comme suit : « DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée à l'excédent de fonctionnement affecté créé lors de l'adoption du budget 2022, pour un montant de 85 000 \$, et au poste budgétaire 02.611.00.419 pour le reliquat.

**ADOPTÉE**

**6.5 Rapport d'audit sur l'optimisation des ressources – Protection des renseignements personnels fait par RCGT – Dépôt**

Le greffier au nom de la directrice générale adjointe dépose le rapport d'audit de la firme Raymond Chabot Grant Thornton portant sur l'optimisation des ressources – Protection des renseignements personnels.

**6.6 Fonds affecté pour l'acquisition, la plantation et l'entretien d'arbres**

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de l'arbre ;

CONSIDÉRANT l'intégration à la réglementation d'urbanisme de dispositions découlant de la Politique de l'arbre.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un fonds dédié à l'acquisition, la plantation et l'entretien d'arbres ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir la provenance des sommes affectées à ce fonds ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2022-12-08.230

DE CRÉER le fonds suivant « Fonds affecté pour l'acquisition, la plantation et l'entretien d'arbres ».

D'AFFECTER à ce Fonds les sommes provenant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- 1° de toute amende pour l'abattage, le taillage, l'émondage et l'élagage d'arbre sans permis ;
- 2° de toute compensation particulière prévue à la réglementation de zonage pour l'abattage d'arbre afin de permettre la réalisation d'un projet de développement (résidentiel ou commercial) dans un secteur de densification.

**ADOPTÉE**

**7. Ressources humaines**

**7.1 Confirmation de permanence – M. Simon-Pierre Brazeau, chef des opérations et formations – Services de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT que Monsieur Simon-Pierre Brazeau a terminé avec succès sa période de probation ;

CONSIDÉRANT que son poste est nécessaire au bon fonctionnement de la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2022-12-08.231

DE CONFIRMER la permanence de Monsieur Simon-Pierre Brazeau à titre d'employé-cadre permanent au poste de chef des opérations et formation au Service de sécurité incendie et ce, rétroactivement à sa date d'embauche le 30 mai 2022.

**ADOPTÉE**

**7.2 Confirmation de permanence – M. Charles Rivest, préventionniste – Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT que Monsieur Charles Rivest a terminé avec succès sa période de probation ;

CONSIDÉRANT que son poste est nécessaire au bon fonctionnement de la Ville ;



CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2022-12-08.232

DE CONFIRMER la permanence de Monsieur Charles Rivest à titre de professionnel non syndiqué permanent au poste de préventionniste au Service de sécurité incendie et ce, rétroactivement à sa date d'embauche le 28 mars 2022.

**ADOPTÉE**

**7.3 Confirmation de permanence – M. Patrick Huet, contremaître – Travaux publics**

---

CONSIDÉRANT que Monsieur Patrick Huet a terminé avec succès sa période de probation ;

CONSIDÉRANT que son poste est nécessaire au bon fonctionnement de la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2022-12-08.233

DE CONFIRMER la permanence de Monsieur Patrick Huet à titre d'employé-cadre permanent au poste de contremaître aux Travaux publics et ce, rétroactivement à sa date de nomination, le 13 juin 2022.

**ADOPTÉE**

**7.4 Confirmation de permanence – M. Stéphane Boudrias, chauffeur machinerie légère - Travaux publics**

---

CONSIDÉRANT que Monsieur Stéphane Boudrias a terminé avec succès sa période de probation ;

CONSIDÉRANT que son poste est nécessaire au bon fonctionnement de la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

**2022-12-08.234** DE CONFIRMER la permanence de Monsieur Stéphane Boudrias à titre de salarié régulier permanent au poste de chauffeur machinerie légère aux Travaux publics et ce, rétroactivement à sa date de nomination, le 28 mars 2022.

**ADOPTÉE**

**7.5 Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 985 – Signature de la lettre d’entente – SCFP-985-2022-02 – (cols bleus) – Autorisation de signature**

---

CONSIDÉRANT que l’opérateur de réseau des stations de pompage de la Ville de Deux-Montagnes coordonne les opérations reliées à son champ d’activité ;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendus pour intégrer la prime de chef d’équipe déjà reçu dans son titre d’emploi ;

CONSIDÉRANT que la fonction de chef d’équipe des stations de pompage est créée et ajoutée à la convention collective ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

**2022-12-08.235** DE SIGNER avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 985, la lettre d’entente numéro 985-2022-02 : le maire et le directeur général sont autorisés à signer la lettre d’entente, pour et au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**

**Service aux citoyens**

**8. Urbanisme et environnement**

**8.1 Demandes d’approbation de PIIA n° 2022-00790 – 269, 7<sup>e</sup> Avenue**

---

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d’urbanisme a analysé la demande suivante d’approbation de plans à l’égard duquel s’applique le Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2022-10-13.188 B) approuvant la demande de PIIA n° 2022-00699 ;

CONSIDÉRANT la présentation de modifications aux plans approuvés en vertu de la résolution n° 2022-10-13.188 B) ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d’urbanisme ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2022-12-08.236 DE MODIFIER en partie la résolution n° 2022-10-13.188 B) et d'approuver la demande de PIIA n° 2022-00790 pour une pente de toit différente et l'enlèvement de la cheminée, tel que démontré sur les nouveaux plans et l'image couleur soumis.

**ADOPTÉE**

**8.2 NouvelR (Projet REM) – Entente de compensation pour la coupe d’arbres – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT qu’il est opportun de signer une entente avec NouvelR pour obtenir une compensation pour la coupe d’arbres effectuée par ce consortium ;

CONSIDÉRANT que la Ville versera cette compensation de NouvelR au fonds dédié à la plantation d’arbres ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 28 novembre 2022 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2022-12-08.237 DE SIGNER avec NouvelR SENC l'entente relative à la coupe d'arbres dans la municipalité de Deux-Montagnes : le maire et le greffier sont autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la Ville

**ADOPTÉE**

**9. Travaux publics**

**9.1 Acquisition d’équipement – Balai hydraulique pour chargeur**

CONSIDÉRANT qu’une demande de prix a été faite pour l’acquisition d’un balai hydraulique pour chargeur ;

Fournisseurs	Montant
Longus Équipement inc.	66 225,60 \$
Eddynet Inc.	67 851,35 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de Gabriel Persechino, directeur du service des Travaux publics, datée du 29 novembre 2022 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2022-12-08.238 D’ACQUÉRIR de *Longus Équipement inc.* un balai hydraulique pour chargeur, pour la somme de 66 225,60 \$ taxes incluses.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est financé à même le Fonds de roulement, remboursable sur 10 ans.

**ADOPTÉE**

## 9.2 Produits chimiques de traitement des eaux – Usine de filtration – Année 2023

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes fait partie du regroupement d'achat Rive-Nord pour l'achat des produits chimiques de traitement des eaux ;

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres réalisé par la Ville de l'Assomption, pour et au nom du regroupement d'achat Rive-Nord, pour la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Achille Kagambega, directeur par intérim au Service du Génie et des Services techniques, daté du 5 décembre 2022 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes

Appuyé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu

2022-12-08.239

D'ACCORDER les contrats de fournitures des produits chimiques de traitement pour l'usine de filtration pour l'année 2023 selon les prix unitaires indiqués, aux plus bas soumissionnaires conformes, à savoir :

PRODUITS CHIMIQUES	FOURNISSEURS	PRIX UNITAIRES
Sulfate d'aluminium 48,8 %	Kemira Water Solutions Canada inc.	0,323 \$ / kg liquide
Pass 10	Kemira Water Solutions Canada inc.	0,615 \$ / kg liquide
Polymère eau potable	Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	7,720 \$ / kg sec
Hypochlorite de sodium 12 %	UBA inc.	0,855 \$ / litre
Silicate de sodium « N »	Univar Solutions	0,590 \$ / kg liquide
Soude Caustique	Sodrox Chemical Ld	2,269 \$ / kg sec

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.412.00.635

ADOPTÉE

## 10. Loisirs et développement communautaire

### 10.1 Assistance financière – Athlète de performance en athlétisme – Jade Racicot

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, datée du 29 novembre 2022 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume

Et unanimement résolu

2022-12-08.240

D'OCTROYER une aide financière de 150 \$ à Jade Racicot, athlète de performance en athlétisme demeurant à Deux-Montagnes, pour sa participation au club d'athlétisme Corsaire Chaparral de Boisbriand ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

**ADOPTÉE**

**10.2 Assistances financières – Athlètes de performance en natation artistique – Leila Bianchi et Mali Viau**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, datée du 29 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que Leila Bianchi pratique la natation artistique depuis l'âge de 6 ans ;

CONSIDÉRANT que Mali Viau pratique la natation artistique depuis l'âge de 9 ans ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2022-12-08.241

D'OCTROYER une aide financière de 150 \$ à Leila Bianchi ainsi qu'à Mali Viau, athlètes de performance en natation artistique, demeurant à Deux-Montagnes pour leur compétitions ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

**ADOPTÉE**

**10.3 Basketball Laurentides – Demande d'accréditation**

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et développement communautaire a reçu la demande d'accréditation dûment complétée de la part de l'organisme *Basketball Laurentides* ;

CONSIDÉRANT que l'organisme répond aux exigences de la politique d'accréditation actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, datée du 29 novembre 2022 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2022-12-08.242

DE RECONNAITRE *Basketball Laurentides* comme organisme sans but lucratif, sportif et régional, accrédité en vertu de la Politique d'accréditation de la Ville de Deux-Montagnes.

**ADOPTÉE**

**10.4 Régie de police du Lac des Deux-Montagnes - Autorisation à donner une gratuité pour le projet S.M.A.S.H.**

CONSIDÉRANT que le Service des Loisirs et développement communautaire a reçu une demande de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour une gratuité d'heure de location de la dalle de béton pour le projet S.M.A.S.H.;

CONSIDÉRANT que ce projet se tiendra les 9, 10 et 11 mai 2023 à l'aréna Olympia de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que cette activité a lieu dans le but de sensibiliser les jeunes aux impacts de la conduite avec les capacités affaiblies ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

**2022-12-08.243**

D'ACCORDER à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes une gratuité de location de la dalle de béton de l'aréna Olympia, pour un maximum de 40 heures, dans le cadre du projet S.M.A.S.H., les 9, 10 et 11 mai 2023.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.752.00.499.

**ADOPTÉE**

**10.5 L'Air en Fête – Camps de jour – Signature d'une entente pour la période estivale 2023 – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été requise auprès de divers fournisseurs de services de camps de jour ;

CONSIDÉRANT diverse problématique rencontrée au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 28 novembre 2022 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

**2022-12-08.244**

DE SIGNER avec l'Air en Fête (9075-6719 Québec inc.) l'entente concernant la prise en charge des camps de jour pour la période estivale 2023 : le directeur général est autorisé à signer l'entente, pour et au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**

**11. Incendies**

**11.1 Plan de sécurité civile de la Ville de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3)*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que la Ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Deux-Montagnes reconnaît que la Ville peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la Ville et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2022-12-08.245

D'ADOPTER le nouveau Plan de sécurité civile.

**ADOPTÉE**

**12. Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h09.

Un (1) citoyen questionne le conseil. La période de questions se termine à 20h13.

**13. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques